

La continuité écologique de 1850 à 2006, à l'épreuve du changement climatique après 2018...



Fédération Française des Associations de sauvegarde des
Moulins de France

Que nous apprend l'histoire...



Atteinte du point de bascule pour les espèces aquatiques

Avant le 19^e siècle

SEUILS UNIQUEMENT

100 000 saumons & 100 000 seuils
Aucun problème de franchissement
Biodiversité piscicole enrichie
Poissons migrateurs et poissons non migrateurs en abondance
Source : ERN/WWF/Ministère

1850

Construction des barrages

19^e

BARRAGES

Déclin des migrateurs
Pas de franchissement possible des obstacles en lit majeur.
Source : médias

20^e

DESTRUCTION SEUILS

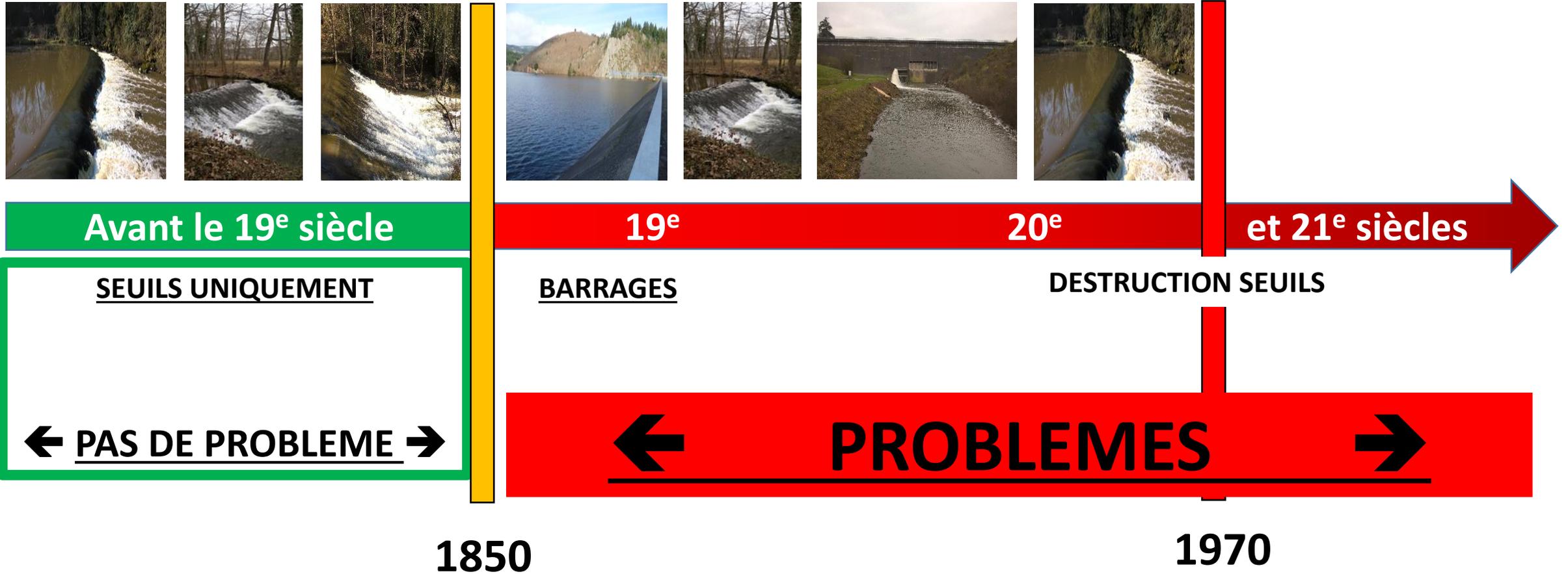
Disparition des poissons migrateurs et non migrateurs (81% des espèces). Source : Ministère
Sécheresse et toxicité de l'eau

1970 ...

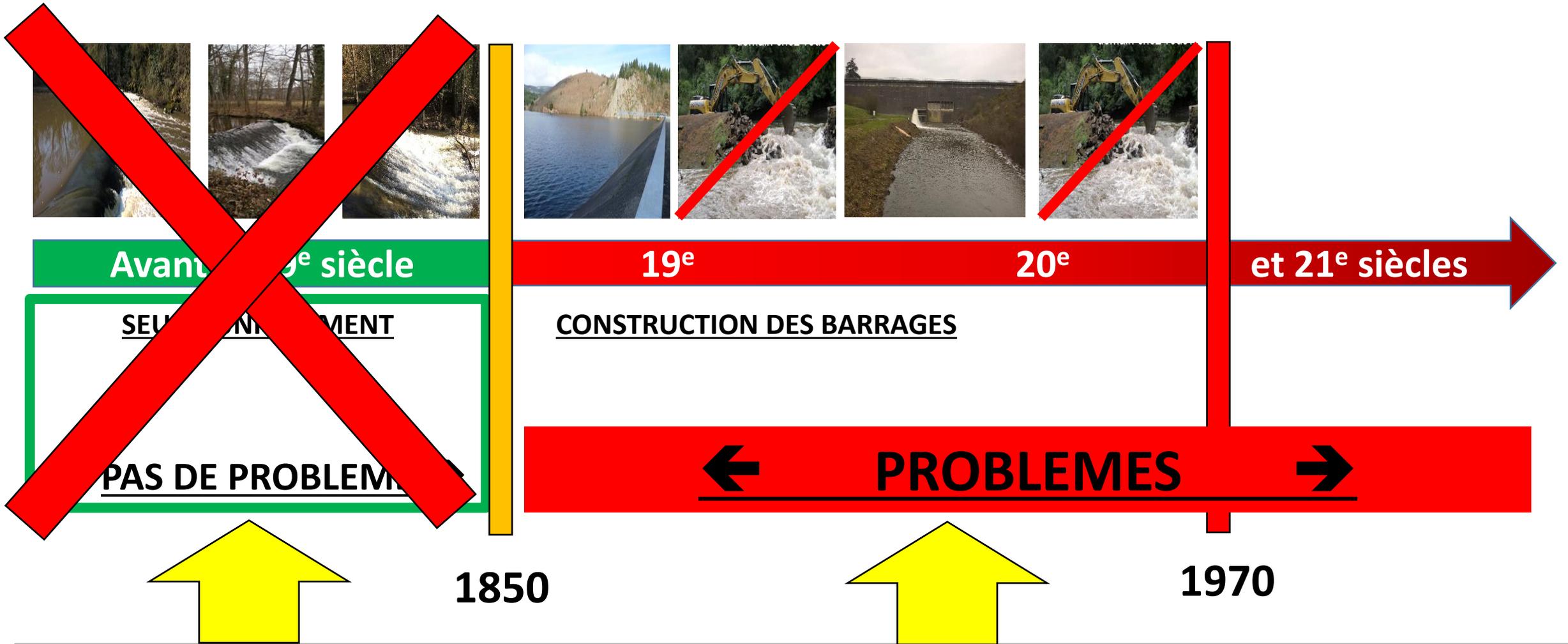
Pollution et Changement climatique

et 21^e siècles

Résumé de la situation :



Que propose l'administration ?



LA DESTRUCTION DES SEUILS QUI N'ONT JAMAIS POSE AUCUN PROBLEME ?

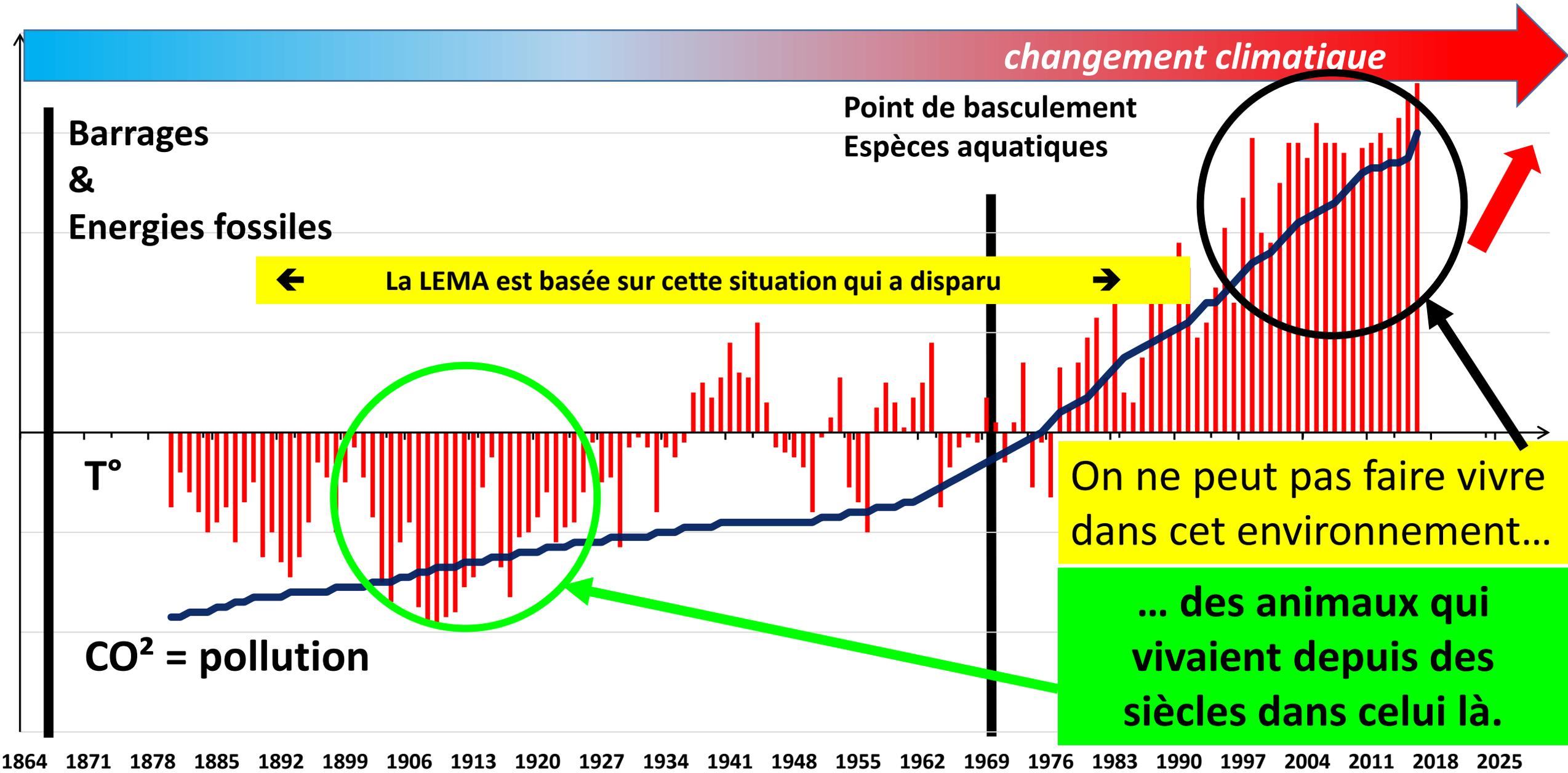
Les arguments de l'administration pour imposer la continuité écologique: 1) Déplacement = reproduction

- Les insectes sont totalement libres : 80% ont disparu en 30 ans!
 - Réchauffement global et insecticides – faut-il lâcher des insectes ?
- Les ours polaires sont totalement libres : en voie de disparition!
 - Milieu différent : fonte banquise – faut-il lâcher des ours ?
- Les saumons atlantiques disparaissent dans les rivières sanctuaires!
 - **Monde (rivières non anthropisées) : modification milieu marin + surpêche + perturbateurs endocriniens + température de l'eau de mer**
 - **France : les seuils !**
- **CONCLUSION : Déplacement n'est plus synonyme de reproduction**

Les arguments de l'administration pour imposer la continuité écologique: 2) les Moulins seraient tombés en désuétude : pourquoi garder les seuils ?

- Si les anciennes activités peuvent être abandonnées, la force hydraulique reste intacte. C'est le moyen le plus efficace et le plus durable pour fabriquer de l'énergie renouvelable et donc pour **lutter efficacement contre le réchauffement climatique** et ses conséquences.
- Les services de l'Etat agissent pour **empêcher la remise en service des moulins** et prononcent ensuite la déchéance pour non utilisation.
- La **transition énergétique est une stratégie récente**, mais la remise en service des moulins est freinée volontairement par les services de l'Etat.
- Les arguments écologiques employés pour interdire la remise en route **sont historiquement et scientifiquement injustifiés** (Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE) **DIFFERENT DE** Référentiel des Obstacles à la Continuité Ecologique (ROCE)).

Réchauffement climatique et pollution expliquent la disparition des espèces aquatiques



Les conséquences majeures de la LEMA dans le contexte du réchauffement climatique actuel :

- Dans une période de chaos climatique, l'effacement de seuils **déstabilise l'écosystème** où les espèces à protéger ont évolué avec succès pendant des siècles.
- Sans rétablir la continuité, l'effacement de seuils qui n'ont jamais gêné le passage des espèces migratrices, **élimine des zones refuges** pour les espèces non migratrices.
- L'effacement de seuils **élimine des zones humides fonctionnelles** créées par le ralentissement de l'eau.
- L'effacement de seuils **amplifie l'écoulement direct de l'eau polluée** vers la mer, alors qu'il faut, au contraire, la retenir hors et dans les cours d'eau.
- L'effacement de seuils **favorise les assecs prolongés** avec la baisse de la ligne d'eau, situation rédhibitoire pour les organismes aquatiques.
- L'effacement de seuils, en réduisant la masse d'eau globale, notamment durant les étiages et les sécheresses, **augmente la toxicité de l'eau résiduelle**.

Les seuils contribuent :

- à lutter contre le réchauffement climatique et ses conséquences,
- à rétablir un milieu propice à la biodiversité aquatique

- **Le seuil ralentit l'eau → processus d'autoépuration**
 - Nitrates, phosphore, pesticides (PIREN Seine, Pinay, 2017)
 - Absorption de gaz à effet de serre (GES)
- **Les seuils ralentissent l'eau et réduisent les risques d'inondation**
(exemple de La Touques)
- **Le seuil augmente la masse d'eau et réduit la toxicité** des polluants et des perturbateurs endocriniens (Barbara Demeneix MNHN)
- Depuis des siècles le moulin produit de **l'énergie renouvelable** sans retenir les sédiments
- En 2017, **les soutiens d'étiages** des cours d'eau grâce aux barrages ont sauvé la faune de nombreux cours d'eau

Seuils et moulins répondent au cahier des charges de la DCE de 2000/60/CE :

- ✓ prévenir et réduire la pollution de l'eau,**
- ✓ promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement,**
- ✓ améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides)**
- ✓ atténuer les effets des inondations et des sécheresses.**

Propositions : le cas par cas

La répartition des cours d'eau de France en seulement 3 écosystèmes, liste 1, liste 2 et non classés, est inadaptée.

1. Abroger l'utilisation du ROE comme ROCE et reconnaître que certains seuils ne sont pas des obstacles à la continuité écologique.
2. Evaluer chaque cas et tronçons de rivière par rapport à la communauté piscicole et hydrologique réelle :
 - présence effective de migrateurs et autres espèces
 - Services écologiques et environnementaux
 - Évaluation de la biodiversité totale
 - Présence permanente d'eau
 - Absence d'obstacles infranchissables sur le cours d'eau
 - Prise en compte des obstacles naturels
3. Encourager la production d'énergie renouvelable (production commerciale & autoconsommation) conformément à la transition énergétique.
4. Financer totalement les aménagements, quels qu'ils soient



Il n'existe qu'une seule raison qui justifie la destruction d'un seuil, c'est quand il représente une menace pour la population humaine.

Dans tous les autres cas, sa fonction zone humide qui élimine la pollution, sa capacité à retenir un peu d'eau pendant les sécheresses, qui préserve la vie aquatique, son potentiel de production d'énergie renouvelable et sa valeur patrimoniale justifient sa conservation pour les générations futures.

Les moulins peuvent produire l'équivalent de 1 à 2 tranches nucléaires d'énergie renouvelable (autoconsommation ou commercialisation) sans émettre de GES durant leur cycle de production

(ADEME, fiche technique, les énergies renouvelables et de récupération, Décembre 2017)

